

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

---

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE37

présenté par  
M. Démoulin, rapporteur

-----

## ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 42, supprimer le mot :

« potentiellement ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.